



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance régulière** tenue le 7 juillet 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,  
M. Styves Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
Mme. Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est absent : M. Éric Talbot

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

*Une séance de travail s'est tenue le mercredi 2 juillet 2025 au bureau municipal à 18h45. La documentation nécessaire a été partagée aux membres du conseil lors de cette séance mise à part les points en surbrillance jaune.*

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h01.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025-07-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel modifié (modification effectuée en surbrillance jaune) :

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2025.
4. Approbation des comptes
5. Approbation de paiements de factures.
  - a) VISA – Publipostage – Postes Canada – 41,90 \$
  - b) VISA – Canadian Tire – Produits ménagers – 242,03 \$
  - c) Buro-pro Citation – Photocopies – 279,13 \$



6. Correspondance
  - a) Correspondance – Alliance de l'Est – Rapport activités 2024
  - b) Correspondance – Offre de service – Transport en vrac
  - c) Correspondance – Demande Mme Généreux – Luminaire de rue
  - d) Correspondance – Signature bail de Videotron - Standardisation
  - e) Correspondance – Offre d'adhésion – Carrefour Région Montmagny
7. Administratif
  - a) Politique concernant les commandites et dons – Élaboration
  - b) Règlement sur les chiens – Enregistrement – Coût
8. Travaux publics
  - a) Avancement des travaux – Bâtiments et chemins municipaux
  - b) Complexe municipal – Achat de peinture – Rafranchissement salle-cuisine-petite salle
  - c) Bureau municipal – Sécurisation – sortie électrique - Débranchement
  - d) Ponceau municipal – Travaux à effectuer – Orientation
  - e) Sortie – Eau potable – Accessibilité – Propriétaires non desservis – Installation tuyau raccordement
  - f) Suivi – Employé municipal – Contrat
  - g) **Niveleuse – chemin municipaux – Détourber- évaluation – 6 000 \$**
9. Incendie et sécurité
  - a) Incendie – Comité analyse régionale (CAR) - Recommandation
  - b) Incendie – Résolution – Appui recommandation CAR
10. Eau potable
  - a) Demande de branchement – réseau aqueduc municipal – « 142 rue Principale est ».
11. Eaux usées
  - a) Information – Non-respect de la conformité – Date de remise SOMAEU en retard
12. Loisirs
  - a) Comité des loisirs – Avenir Rochefest
  - b) Petit BBQ – Prix pour activités
  - c) Suivi – FRR volet 2 – Avancement des travaux
13. Parc des Appalaches
14. Héritage
  - a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi
  - b) Rapport – Service sécurité incendie - Inspection clocher – État de la structure
  - c) Résolution – Limites imposées à la direction générale et cadre de dépenses autorisées
  - d) Utilisation de chandelles traditionnelles – Orientation
  - e) Utilisation restante – Avis juridique gratuit – Abdication propriété – Balance une (1) heure -
  - f) Suivi – FRR volet 3 – Avancement des travaux
15. Avis de motion



Règlement 2025-04 : Règlement modifiant le règlement 2012-06 concernant la stratégie d'économie d'eau potable.

16. Adoption de règlement

Aucune adoption de règlement n'est planifiée pour cette séance.

17. Résolutions diverses

- a) Résolution – Autorisation – Création rue privée – Lot 6 468 801
- b) Résolution – Émission de permis – Dérogation mineure – Lot 6 566 396
- c) Résolution – Enfouissement lignes électriques – Hydro-Québec
- d) Résolution – Achats Boîtes à Lunch – rencontre 14 juillet – Règlement sur aménagement & urbanisme

18. MRC – Points à souligner

19. Varia

- a) Varia – Rencontre journaliste de La Presse - Suivi
- b) Varia – Laïcité – Municipalité
- c) Varia – Avis juridique – Suivi – Tremblay, Bois & Migneault
- d) Varia – Inscriptions (2) – Colloque de zone ADMQ - 10 et 11 septembre 2025
- e) Varia – demande d'autorisation – Stationnement près de la caserne
- f) Varia – Ponceau brisé – Rang 1 – Orientation

20. Période des questions.

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE 2 JUIN 2025.**

**2025-07-02 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2025**

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**4. APPROBATION DES COMPTES**

**2025-07-03: APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 169 885,47 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES**



## 2025-06-04: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

- a) Achat – VISA – Publipostage – Postes Canada – Juillet 2025 – 41,90 \$
- b) Achat – VISA – Canadian Tire – Produits ménagers – 242,03 \$
- c) Achat – Buro-Pro Citation – Photocopies – 279,13 \$

il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2025-07-03 et 2025-07-04.

Yves Bernard, directeur général

## 6- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance – Alliance de l'Est – Rapport d'activités pour 2024.

Le greffier trésorier partage aux membres du conseil le rapport d'activités pour l'année 2024 du groupe Alliance de l'Est. Le maire en partage quelques extraits.

- b) Correspondance – Offre de service – Transport en vrac

Les membres du conseil prennent connaissance d'une offre de service de la compagnie « Transport en vrac ». Cette entreprise agit comme intermédiaire entre les fournisseurs de matière (ex : gravier) et les acheteurs. Les membres du conseil ne prennent aucune action concernant cette offre de service.

- c) Correspondance – Luminaires de rue – Propriété : 362 Principale Ouest, Ste-Euphémie – Demande de modification

La propriétaire de la propriété du 362 rue Principale Ouest a effectué une demande à la municipalité concernant la possibilité de déménager le poteau électrique situé en face de sa résidence. L'éclairage, selon son évaluation, est plus chaud et s'étend davantage sur sa propriété que sur le chemin public. Le conseil ne prend aucune action concernant cette demande. La direction générale informera la propriétaire de l'orientation du conseil.

- d) Correspondance – Signature Bail Videotron – Standardisation

Le conseil municipal est relancé concernant une demande de signature de la part des représentants de la municipalité pour la version du bail standardisée soumise par la compagnie Videotron. Le conseil ne prend aucune action à ce propos. La direction générale souligne que lors du renouvellement du bail, le document pourra être signée tel que requis.



## **2025-07-05 : RÉOLUTION – ACHAT D'UNE CARTE D'ADHÉSION – CARREFOUR RÉGION MONTMAGNY.**

Attendu que l'organisme a soumis une offre de carte d'adhésion pour une implication financière et plus concrète en regard des activités de l'organisme;

Attendu que l'organisme offre des services aux jeunes (18 à 35 ans) sur le plan de l'emploi, de l'orientation et du développement personnel;

Attendu que cet organisme peut offrir (ou offre déjà) du soutien aux jeunes de notre municipalité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'adhésion à l'Organisme région Montmagny et de payer les frais conséquents.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **7. ADMINISTRATIF**

### **a) Politique concernant les commandites et dons – Élaboration**

Le directeur général demande aux membres du conseil ceux ou celle intéressé/e/s à participer à l'ébauche de la politique sur les commandites et les dons de la municipalité. M. Styves Laprise souligne son intérêt pour participer à l'exercice mais un peu plus tard dans l'été. L'invitation est soumise pour tous et tout les membres.

## **2025-07-06 : RÉOLUTION - RÈGLEMENT SUR LES CHIENS – COÛT – MÉDAILLE D'IDENTIFICATION - DURÉE**

Attendu que la municipalité a adopté un règlement 2021-06 sur les animaux;

Attendu que le règlement prévoit le dénombrement des chiens et leur enregistrement;

Attendu que le coût de la médaille d'identification est déterminé par une décision du conseil;

Attendu qu'une inspectrice de la MRC de Montmagny est nommée pour s'assurer du respect du règlement;

Attendu que la gestion des animaux domestiques fait partie des compétences qui peut relever de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise et résolu ce qui suit :

De demander à la direction générale d'informer la population que l'enregistrement est d'un chien est prévu au règlement # 2021-06;

D'autoriser la direction générale à procéder à l'inscription sur une base volontaire des chiens/chienness de la municipalité selon les paramètres établis par règlement

D'autoriser la direction générale à établir le coût de la médaille par chien à cinq (5) dollars (non transférable) et valide pour la durée de vie du chien/chienne;



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### a) Avancement des travaux – Bâtiments et chemins municipaux

Le directeur général informe les membres du conseil de l'avancement des travaux au Complexe municipal (électricité, plomberie et changement des luminaires). Selon son évaluation, les travaux se déroulent bien. Pour les travaux à la salle de l'Héritage et au chalet des Loisirs, le directeur général partagera l'information aux points prévus à cet effet à l'ordre du jour.

### **2025-07-07 : AUTORISATION – ACHAT DE PEINTURE ET APPRÊT POUR LA SALLE COMPLEXE MUNICIPAL INCLUANT LA CUISINE ET LA PETITE SALLE.**

Attendu que des travaux de mise à niveau de l'éclairage et de la plomberie sont en cours pour le Complexe municipal;

Attendu que les murs et les plafonds de la salle communautaire, de la cuisine et de la petite salle nécessitent des travaux de peinture;

Attendu que la municipalité (direction générale) supervise une personne ayant des travaux communautaires à effectuer et que ce dernier a les capacités pour effectuer les travaux de peinture;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale de procéder à l'achat de peinture et d'apprêt pour un montant maximal de 1 500 \$ incluant la partie non remboursée de la TVQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **c) Bureau municipal – Sécurisation – Sortie électrique – Débranchement**

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a demandé à l'électricien de sécuriser un branchement électrique (madone en face du bureau municipal). Il souligne que le branchement antérieur n'était pas conforme selon une inspection de l'assureur. Compte tenu de l'obligation de laïcité pour la municipalité et du problème de branchement, celui-ci a été retiré et sécurisé. L'illumination de la statue ne sera plus possible à moins d'une décision du conseil l'autorisant.

### **2025-07-08 : PONCEAU À ACHETER -TRAVAUX À EFFECTUER – ORIENTATION**

Attendu que le conseil municipal a adopté en séance régulière de novembre 2024 la résolution #2024-11-12 concernant le ponceau en avant de la propriété 5 762 312 afin de procéder à son nettoyage;

Attendu que le conseil souhaite retirer la bosse sur la chaussée vis-à-vis le ponceau;

Attendu que cette dernière action entrainera une faiblesse dans la structure du ponceau,

Attendu que la structure du ponceau est altérée (percé à un endroit);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :



D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'un nouveau ponton pour un montant maximal de 6 000 \$ excluant le transport et les taxes;

D'inscrire le remplacement de ce ponton dans les tâches estivales à effectuer par l'entrepreneur désigné par la direction générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2025-07-09 : SORTIE EAU POTABLE – ACCESSIBILITÉ - PROPRIÉTAIRES NON DESSERVIS PAR ACQUEDUC – INSTALLATION**

Attendu que certains propriétaires du Domaine Rêve Nature ont sollicités la collaboration de la municipalité pour avoir accès à de l'eau potable;

Attendu que le service de l'aqueduc est un service public accessible aux citoyens/ennes de la municipalité;

Attendu que les modifications à la plomberie actuelle pour permettre l'accès n'engendreront pas de dépenses importantes;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'installation extérieure pour permettre l'accès à l'eau potable.

Le montant maximal autorisé pour ces travaux est de 500 \$ incluant la partie non remboursée de la taxe provinciale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

f) Suivi – employé municipal – Contrat.

Les membres du conseil sont informés de la situation concernant la gestion du contrat de l'employé municipal. Jusqu'ici l'employé semble se conformer aux exigences de son contrat selon les informations que possède la direction générale.

**2025-07-10 : NIVELEUSE – CHEMINS MUNICIPAUX – ENLEVEMENT D'UNE PARTIE DE TOURBE AUX ABORDS – 6 000 \$**

Attendu que les chemins municipaux nécessitent de l'entretien régulier ainsi que ses abords et fossés;

Attendu que l'enlèvement de la tourbe aux abords des chemins municipaux va permettre l'écoulement plus facile des eaux pluviales;

Attendu que cette action va permettre de maintenir en meilleur état les chemins municipaux;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à contacter les entrepreneurs pour faire procéder aux travaux afin de détourber les abords des routes municipales;



Que le coût de ces travaux ne doit pas excéder le montant de 6 000 \$ incluant la partie non remboursée de la TVQ.

## 9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

### a) Incendie – Comité analyse régionale (CAR) – Recommandation

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport produit par le comité d'analyse régionale concernant la future implantation du schéma de couverture de risque. Il y ressort trois (3) propositions en lien avec la sécurité incendie pour la MRC de Montmagny : le statu quo, la mise en place d'une entente régionale en gestion et administration en sécurité incendie ou la création d'un service de prévention incendie régionale. Les membres du comité recommandent la mise en place d'une entente régionale afin de maintenir un maximum d'autonomie aux services incendie locaux. Les membres du conseil prennent note de cette recommandation.

### **2025-07-11 : RÉOLUTION – APPUI RECOMMANDATION – CAR (COMITÉ D'ANALYSE RÉGIONAL -SSI)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a également pris connaissance du rapport d'analyse produit par le sous-comité régional et souhaite aller plus loin dans sa compréhension des enjeux locaux et d'une possibilité de services partagés;

ATTENDU QUE le conseil municipal, la direction générale et le directeur du service de sécurité incendie (SSI) ont partagé une réflexion et qu'ils ont la même vision commune sur la pérennité, l'efficacité et l'efficience des services de sécurité incendie;

ATTENDU les responsabilités incombant aux municipalités ainsi qu'aux ressources du service incendie en matière de protection incendie et de services à la communauté;

ATTENDU QUE la collaboration intermunicipale est une composante essentielle de l'amélioration continue des services incendies et qu'il est nécessaire d'identifier des pistes

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

De manifester l'intérêt de la municipalité à être activement impliquée dans les prochaines étapes de l'analyse menée par le sous-comité régional en sécurité incendie, incluant la participation à des ateliers, séances de travail ou rencontres de terrain permettant d'apporter la perspective locale en vue de convenir d'un modèle collaboratif et collectif;

D'autoriser, si requis, la mise à disposition temporaire de ressources ou d'expertise locale afin d'alimenter le travail technique du sous-comité.

De collaborer aux discussions et à l'élaboration d'un portrait réaliste et opérationnel des défis et forces locales, incluant la tenue d'un court diagnostic organisationnel de notre SSI en lien avec les critères d'évaluation régionaux.

De transmettre la présente résolution à la direction générale de la MRC de Montmagny ainsi qu'au coordonnateur incendie de la MRC, et de réitérer l'engagement de la municipalité à soutenir les efforts visant à moderniser et renforcer les services de sécurité incendie à l'échelle du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



## **10. EAU POTABLE**

### **2025-07-12 : DEMANDE DE BRANCHEMENT – RÉSEAU AQUEDUC MUNICIPAL - 142 RUE PRINCIPALE EST – SAINTE-EUPHÉMIE – LOT 6 221 072**

Attendu qu'une demande de branchement sur le réseau d'aqueduc a été acheminé au bureau municipal pour autorisation;

Attendu que ce branchement n'affecte pas l'intégrité et la capacité du réseau;

Attendu que ce raccordement est possible compte tenu de la présence d'une sortie d'eau près de la propriété

Attendu que le service de l'eau potable est un service public;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc municipal pour le/la propriétaire du lot 6 627 734 (anciennement le lot 142 rue Principale Est).

## **11. EAUX USÉES**

- a) Information – Non-respect de la conformité – Date de remise SOMAEU en retard.

Le directeur général mentionne que le rapport SOMAEU concernant les eaux usées affiche une non-conformité au dossier du ministère. Précisément, le rapport pour les eaux usées devait être acheminé pour le 14 avril 2025 et il a été acheminé au début de juin 2025. La seule conséquence sera une inscription de non-conformité au dossier de la municipalité.

## **12. LOISIRS**

- a) Comité des Loisirs – Avenir du Rochefest

Deux représentantes du Comité des Loisirs effectue une courte présentation aux membres du conseil municipal concernant les enjeux des prochains Rochefest. Selon les intervenantes, la recherche de commanditaires ainsi que d'autres sources de financement s'avèrent plus ardue. Elles vérifient la possibilité que la municipalité puisse s'impliquer davantage financièrement afin de permettre la poursuite des activités du Rochefest. Le point sera amené à la séance régulière du conseil d'août 2025.

### **2025-07-13 : OFFRE DE PRIX DANS LE CADRE DU ROCHEFEST – PETIT BBQ**

Attendu que le comité des Loisirs a effectué une demande à la municipalité pour obtenir un prix pour les activités qui seront tenues lors du Rochefest;

Attendu que la municipalité a reçu gratuitement un BBQ portatif suite à une commande pour l'achat des tables à pique-nique pour le terrain des Loisirs;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :



De remettre au comité des Loisirs le BBQ portatif afin qu'il puisse en disposer comme prix aux participant/e/s des activités du RocheFest.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

c) Suivi – FRR volet 2 – Avancement des travaux

le directeur général effectue une courte présentation aux membres du conseil à l'égard de l'avancement des travaux du projet FRR volet 2 pour le Comité des loisirs. Les travaux avancent bien et l'échéancier pour la finalisation et la reddition de compte devrait respecter.

### **13. PARC DES APPALACHES**

Aucun point n'est apporté sous cet item.

### **14. HÉRITAGE**

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

M. Styves Laprise et M. le maire partagent aux membres du conseil les derniers développements concernant le comité sur l'avenir de l'Héritage.

b) Rapport – Service de sécurité incendie – Inspection clocher – État de la structure.

Suite à une demande de la direction générale de la municipalité, le service de prévention des incendies a procédé à une inspection du clocher de l'ancienne église afin de vérifier la présence de danger imminent dans la structure du clocher.

Le rapport soumis suite à la visite du service incendie de la municipalité souligne qu'il n'y a aucun risque imminent et apparent dans la structure du clocher. Les activités prévues à cet endroit peuvent donc avoir lieu dans le bâtiment. Un inspecteur officiel en bâtiment sera sollicité pour effectuer une analyse plus approfondie.

### **2025-07-14 : RÉOLUTION – LIMITES IMPOSÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT L'HÉRITAGE.**

Attendu que le bâtiment de l'Héritage est la propriété de la municipalité de Ste-Euphémie;

Attendu qu'un comité sur l'avenir de l'Héritage a été mis en place à l'automne 2024 afin d'aider la municipalité à trouver des avenues concernant l'avenir du bâtiment;

Attendu qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce jour concernant le futur du bâtiment;

Attendu qu'un encadrement serré s'impose quant aux dépenses à effectuer pour l'entretien de ce bâtiment;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu ce qui suit :

De limiter le pouvoir de dépenser de la direction générale touchant l'Héritage afin de ramener le montant autorisé à un maximum de 250 \$ (excluant les taxes);



D'autoriser la direction générale à procéder au paiement des dépenses incompressibles (électricité, huile à chauffage et accès internet);

Que toute dépense supérieure à 250 \$ (excluant les taxes) devra faire l'objet d'une autorisation par le conseil municipal avant d'être engagée ;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2025-07-15 : RÉOLUTION – UTILISATION CHANDELLES TRADITIONNELLES (FLAMMES NUES) - BATIMENTS MUNICIPAUX**

Attendu que les bâtiments municipaux sont accessibles à tous les citoyens et citoyennes;

Attendu que la municipalité doit prendre des mesures de sécurité afin de permettre à tous et toutes de profiter des locaux municipaux convenablement et de façon sécuritaire;

Attendu que le gouvernement fédéral ainsi que certains organismes gouvernementaux interdisent l'utilisation de bougies traditionnelles (flamme nue) dans leurs bâtiments et/ou leurs locaux;

Attendu que la présence de chandelles sans surveillance pose un enjeu de sécurité;

Attendu qu'il y a d'autres possibilités plus sécuritaires que l'utilisation de bougie traditionnelle;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'interdire complètement l'usage de bougies traditionnelles et la présence de flammes nues dans tous les bâtiments et locaux de la municipalité;

D'autoriser la direction générale à afficher un avis en conséquence dans les bâtiments et locaux municipaux;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2025-07-16 : RÉOLUTION – UTILISATION DE L'HEURE RESTANTE SOUTIEN JURIDIQUE FQM – DEMANDE INFORMATION CONCERNANT ABDICATION DE PROPRIÉTÉ.**

Attendu que le bâtiment où se situe la salle de l'Héritage est propriété de la municipalité de Ste-Euphémie;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud est membre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités);

Attendu que cette adhésion permet de bénéficier d'aide de support juridique gratuite (maximum 4 heures);

Attendu qu'il reste une balance de 1 heure de support juridique gratuit à utiliser;

Attendu que des membres du conseil souhaitent obtenir le plus d'informations possibles concernant l'avenir de l'Héritage;



Attendu que le conseil municipal souhaite obtenir un avis juridique concernant la possibilité d'abdication du bâtiment de l'Héritage;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à procéder à une demande d'avis juridique concernant la possibilité d'abdication du bâtiment de l'Héritage auprès de la FQM;

D'autoriser l'utilisation de l'heure gratuite de la FQM pour cette demande;

D'autoriser la direction générale à engager une dépense pour un maximum de cinq (5) heures de services juridiques pour l'obtention de cet avis juridique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

f) Suivi - FRR volet 3 – Avancement des travaux.

Le directeur général fait état de l'avancement des travaux concernant la salle de l'Héritage. Il précise que les échéanciers prévus devraient être respectés.

## **15. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné concernant la proposition de règlement 2025-04 modifiant le règlement 2012-06 concernant la stratégie d'économie d'eau potable.

M. Denis Laprise donne l'avis de motion pour ce projet de règlement.

## **16. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

Aucune adoption de règlement n'est effectuée.

## **17. RÉOLUTIONS DIVERS**

### **2025-07-17 : RESOLUTION – AUTORISATION - CRÉATION D'UNE RUE PRIVÉE – LOT 6 468 801**

Attendu que le propriétaire a soumis une demande permis pour la création d'une rue privée sur son lot 6 468 801;

Attendu que cette demande a fait l'objet d'une analyse par la CCU en date du 25 juin 2025;

Attendu que le CCU a effectué une recommandation positive assortie de certaines conditions rattachées à l'émission du permis pour la rue privée ;

Attendu que cette demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur et respecte le plan d'urbanisme;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu ce qui suit :

D'autoriser l'émission du permis pour la création d'une rue privée sur le lot 6 468 801 à l'endroit indiquée selon la documentation déposée pour l'obtention du permis par le propriétaire.

D'assortir l'émission du permis des conditions suivantes :

-Que la largeur carrossable du chemin soit de sept [7] mètres (avec emprise 15 m);



- Que ce chemin puisse avoir la capacité de permettre la circulation de véhicule lourd tel qu'un camion incendie;
- Que ce chemin soit dégagé en hauteur (minimum de cinq (5) mètres en tout lieu);
- Que ce chemin soit libre d'accès en tout temps;
- Que l'entrée du lot créé soit d'une largeur (en surface) carrossable d'au moins six (6) mètres;
- Que le chemin soit entretenu en toute saison (incluant en période hivernale). Cette recommandation entre en vigueur dès qu'un permis pour un bâtiment habitable est émis;
- Que les déformations du chemin soient rapidement corrigées et réparées pour permettre la circulation des véhicules d'urgence en tout temps;
- Que la gestion des eaux de surface se fasse adéquatement;
- Qu'un espace en bordure de la rue soit prévu pour les bacs à vidanges, bac à composte et matières recyclables tout en recommandant l'installation de conteneurs;
- Que l'entrée de la nouvelle rue privée ne soit pas clôturée ni barrée;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2025-07-18 : RÉOLUTION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 566 396 – LARGEUR GALERIE AVANT**

Attendu que la demande dérogation mineure du propriétaire du lot 6 566 396 a été étudiée par le CCU qui s'est tenu le 25 juin 2025;

Attendu que les membres du CCU ont retenu les éléments suivants dans leur étude soit : la galerie avant sera située à plus de 15 mètres du chemin du Domaine soit avec une certaine visibilité; que le terrain est en pente descendante nord-est vers le sud-ouest; que la largeur permise diminue de façon significative l'utilisation de commodités de la galerie et au 1<sup>er</sup> niveau du bâtiment et que la construction ne s'effectue pas dans le périmètre urbain ni en bordure d'une route municipale publique;

Attendu que la demande de dérogation mineure fait l'objet d'une recommandation positive des membres du CCU présents;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour la construction d'une galerie sur le lot 6 566 396;

D'autoriser l'inspectrice municipale d'émettre le permis pour une galerie d'une largeur de 3,5 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Résolution – Enfouissement lignes électriques – Hydro-Québec

L'étude de cette résolution est reportée à la prochaine séance régulière du conseil municipal.

**2025-07-19 – RÉOLUTION – ACHATS DE BOITES À LUNCH – RENCONTRE DU 14 JUILLET – RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Attendu que la révision du règlement sur l'aménagement et l'urbanisme représente une priorité du conseil municipal;



Attendu que le dernier règlement en vigueur pour l'aménagement et l'urbanisme remonte au début des années 90;

Attendu que le comité du CCU, des membres du conseil ainsi que des intervenants de la MRC participent à l'exercice en fin d'après-midi et en début de soirée;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de boîtes à lunch pour les participants/tes. Le coût ne devra pas dépasser 150 \$ incluant la partie non remboursée de la TVQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **18. MRC – POINTS À SOULIGNER**

Monsieur le maire effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.

## **19. VARIA**

### **a) Varia – Rencontre journaliste de « La Presse » - Suivi**

Le journaliste de « La Presse », Jean-Christophe Laurence, est venu visiter la municipalité et a rencontré le maire et le maire suppléant. Il effectuait une excursion dans les municipalités ayant des noms de saint/e. Il rédigera un article dans son journal dans les prochaines semaines.

### **b) Varia – Laïcité – Municipalité**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal qu'il subsiste, à son avis, des enjeux en lien avec la laïcité dans les bâtiments de la municipalité. Un plan pourrait être envisagé à ce propos.

### **c) Varia – Avis juridique – Suivi – Tremblay, Bois & Migneault**

Le directeur général mentionne que la demande d'avis juridique (éthique et déontologie) sera produite par la firme tel que prévu. Il sera produit pour le début août.

## **2025-07-20 : RÉOLUTION – INSCRIPTIONS (2) – COLLOQUE DE ZONE ADMQ – 10 ET 11 SEPTEMBRE 2025.**

Attendu que le colloque de zone de l'ADMQ Beauce-Côte Sud se tient à St-Victor de Beauce les 10 et 11 septembre 2025;

Attendu que les formations dispensées sont importantes pour la gestion d'une municipalité;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'autoriser le directeur général de procéder à l'inscription de deux personnes (directeur général et adjointe administrative) pour le colloque de zone de l'ADMQ Beauce-Côte-Sud



incluant l'hébergement pour un découchage. Les repas sont inclus avec les frais inscriptions et hébergement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2025-07-21 : RÉOLUTION – AUTORISATION – STATIONNEMENT - TERRAIN DE LA CASERNE INCENDIE.**

Attendu qu'une demande a été effectuée par une citoyenne (Mme Marjolaine Fradette) afin qu'elle puisse stationner son automobile sur le terrain de la caserne;

Attendu qu'il n'y a pas de contre-indication à ce que Mme Fradette puisse stationner près de la caserne;

Attendu que les accès devront demeurer libres en tout temps;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

D'autoriser Mme Fradette à stationner son véhicule personnel près de la caserne à incendie pour quelques jours (durée de ses travaux).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

*retirer erreurs d'écriture*  
*2025-08-24*  
~~d) Demande – Relevé décembre 2024 – Caisse-Desjardins~~

~~e) Demande – support – MRC – Orientation en urbanisme et lotissement.~~

~~f) Accès – dossier EXCEL – CIM – Données~~

**2025-07-22 : RÉOLUTION – PONCEAU DÉFONCÉ – RANG 1 - ORIENTATION**

Attendu que le rang 1 est un chemin mitoyen entre la municipalité de St-Paul-de-Montminy et la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

Attendu que les deux municipalités sont actuellement en discussion pour conclure une entente sur la gestion de ce chemin mitoyen;

Attendu qu'un ponceau est brisé sur ce chemin;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

De mandater la direction générale pour qu'elle informe la municipalité de St-Paul-de-Montminy que la municipalité est prête à recevoir l'estimation du coût de la réparation/changement ponceau du rang 1.

**2025-07-23 : RÉOLUTION – TRAVAUX DE VOIRIE – SUIVI**

Attendu que des travaux de voirie sont à effectuer sur les chemins municipaux;

Attendu que la période pour effectuer ces travaux sont concentrés dans la période estivale;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :



De demande au directeur général de fournir pour la séance régulière de septembre un état d'avancement sur les travaux de voirie planifiés et de faire un compte rendu au conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## 20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Des questions sont soulevées concernant l'éclairage des rues.

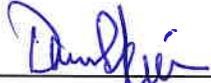
## 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2025-07-24: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

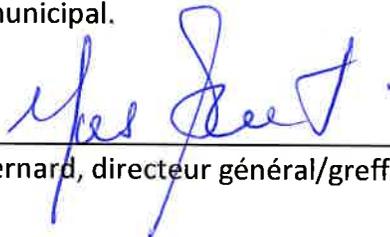
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Éric Talbot, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Monsieur le maire lève la séance à 22h05

x   
\_\_\_\_\_  
Daniel Mercier, Maire

\*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 juillet 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2025.